



CSRD : Les banques françaises face à leurs positions passées

Introduction - Réformer la finance durable en 2020	1
La nécessité d'une nouvelle réglementation de reporting extra-financier	3
Changer la réglementation pour améliorer la comparabilité	4
Des obligations de reporting standardisées plébiscitées	4
Des standards de reporting made in Europe	6
Changer la réglementation pour intégrer des champs nouveaux	9
Les banques demandent des plans de transition climatiques	9
La question de la double matérialité	11
Quelle application de la directive ?	12
Un soutien à l'extraterritorialité des réglementations	12
Une application aux TPE/PME sous conditions	13

Introduction - Réformer la finance durable en 2020

En 2020, avant de proposer le texte législatif qui deviendra la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) désormais en vigueur, la Commission européenne avait lancé une consultation. Cette procédure vise à recueillir les avis des parties concernées (acteurs financiers, ONG, entreprises, institutions publiques, etc.) et de prendre en compte ces avis pour orienter le texte qui sera présenté aux co-législateurs européens¹.

Cette consultation sur la CSRD, toujours accessible sur le site de la Commission européenne², a reçu près de 600 réponses venant de l'Union européenne et d'ailleurs. L'Allemagne, la Belgique et la France représentent à elles trois plus de 41 % des réponses obtenues³. Parmi ces réponses, on trouve les quatre plus grandes banques françaises – Crédit Agricole, BNP Paribas, Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE) et Société Générale – ainsi que la Fédération bancaire française (FBF).

¹ En Europe, les textes sont soumis au Parlement européen – dont les membres sont élus au suffrage universel tous les cinq ans – et au Conseil de l'Union européenne qui réunit les ministres des 27 États membres responsables de cette question (un texte sur l'agriculture sera ainsi étudié par les 27 ministres de l'agriculture).

² Le lien de la consultation est disponible ici, sur le site de la Commission européenne: https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12129-Revision-of-Non-Financial-Reporting-Directive/public-consultation_fr, (consulté le 02/02/2025)

³ *Ibid.* La consultation a reçu 106 réponses venant d'Allemagne, 81 de Belgique et 58 de France.

L'ONG Reclaim Finance s'est plongée dans les réponses de ces cinq acteurs financiers. Cette analyse révèle ainsi que, entre 2020 et 2025, les banques françaises soutenaient massivement le nouveau texte européen et ses orientations clefs qui sont aujourd'hui attaquées. Elle interroge alors sur le silence relatif actuel de ces acteurs, qui n'ont globalement pas pris position en 2025 pour éviter une casse réglementaire et se désolidariser des demandes du Medef ou de Business Europe largement. Pire, la CSRD serait même aujourd'hui un « délire bureaucratique »⁴ pour le Directeur Général de BNP Paribas⁵, en contradiction totale avec les positions passées de la banque.

A l'heure où le gouvernement français adopte une position qui remet en cause l'essence même des textes européens, les arguments et positions exprimés en 2020 par les banques françaises sont plus que jamais pertinents. Ils exposent des enjeux de fonds qui n'ont pas disparu et sur lesquels nous n'avons tout simplement pas le recul suffisant à ce stade pour des réglementations qui sont encore en cours de mise en œuvre et doivent encore être complétées (par exemple avec des standards ESRS sectoriels).

Le silence du secteur bancaire ou son alignement sur les demandes des très grandes entreprises représentent un renoncement opportuniste dangereux. Les acteurs financiers peuvent et doivent se positionner contre un détricotage des textes et pour un maintien de l'ambition qu'ils prétendent soutenir.

Sur la méthodologie

Si les réponses à la consultation sont publiques, certaines sont parfois anonymes. Les organisations répondantes à la consultation doivent en effet choisir entre deux options : « *The feedback can be published with your personal information* » ou « *The feedback can be published in an anonymous way* ».

BNP Paribas, la Société Générale et la FBF ont accepté de rendre publiques leurs réponses à la consultation. Le Crédit Agricole et le groupe BPCE ont en revanche fait le choix de garder leurs réponses anonymes. L'analyse de Reclaim Finance pour déterminer leurs réponses se base alors sur des erreurs commises par les deux groupes bancaires lors de la soumission de leurs réponses.

À la question 109, le Crédit Agricole écrit ainsi : « *At Credit Agricole for instance, we follow a risk-based approach [...]* », ou encore « *Credit Agricole considers that [...]* »

Le groupe BPCE dévoile quant à lui son identité à la question 32 (« *the Groupe BPCE is both a contributor and a user [...]* ») mais aussi à la question 111 (« *The Groupe BPCE has explained [...] From our experience, we found out that [...]* »), ou encore à la question 121 où le groupe donne les coûts annuels du reporting pour le groupe BPCE et sa filiale Natixis.

⁴ Pour plus d'informations sur les idées reçues relatives à la bureaucratie, voir : [Reclaim Finance, Exigences réglementaires de l'UE : mettre fin aux idées reçues](#), 20 janvier 2025

⁵ Challenges, [La directive CSRD, "délire bureaucratique" pour le directeur général de BNP Paribas](#), 25 novembre 2024

Les informations concernant le Crédit Agricole et BPCE ne sont donc pas officiellement issues des deux groupes bancaires. Toutefois, il est difficile de penser qu'un autre acteur pourrait répondre à leur place de manière anonyme et fournir des informations précises comme sur le montant dépensé en *reporting* extra-financier chaque année. Le peu de doutes quant à l'identité des auteurs de ces réponses permettent à Reclaim Finance de partir du principe que ces réponses sont issues des deux acteurs financiers français.

Une nouvelle réglementation de reporting extra-financier réclamée par les banques

En 2020, les grands acteurs économiques et financiers étaient déjà soumis à la *Non Financial Reporting Directive* (NFRD). Cette directive européenne en place depuis 2014 demandait aux acteurs concernés de publier certains éléments relatifs aux performances extra-financières, qui incluent des enjeux environnementaux comme sociaux. La Directive, négociée dès 2013, demandait des informations devenues inadaptées avec le temps. L'Accord de Paris sur le climat de 2015 et les objectifs européens qui doivent mener l'Union européenne à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 ont depuis largement changé la donne. Il était donc nécessaire de réviser la NFRD afin d'aligner celle-ci avec les enjeux actuels.

Les acteurs financiers le disent d'ailleurs dans leurs réponses à la consultation. Le Crédit Agricole, par exemple, indique que le plan d'action pour la finance durable (Sustainable Finance Action Plan - SFAP) et le Green Deal européen sont des grands bouleversements qui « appellent à un renouveau du reporting extra-financier »⁶. BNP Paribas rejoint cette position et rappelle que le cadre posé par la NFRD est insuffisant, et qu'un nouveau cadre extra-financier doit être mis en place par la Commission européenne⁷

Les acteurs financiers étaient parfaitement d'accord pour parler des failles de la NFRD, dont le manque de comparabilité (tableau 1), des informations fournies insuffisantes (tableau 3) et trop peu fiables (tableau 2) pour faire des choix sur des critères extra-financiers.

Sur ce point, les cinq acteurs financiers étudiés ici sont unanimes, la précédente directive n'allait pas assez loin dans le reporting extra-financier.

Tableau 1 - Sur la comparabilité des informations NFRD

Consultation	"The lack of comparability of non-financial information reported by companies pursuant to the NFRD is a significant problem." ⁸ (Question n°1)
Crédit Agricole	5 (totally agree)

⁶ Crédit Agricole, « Such game changer calls for a fresh start in non-financial reporting. », explication des réponses données pour les questions 8 à 20 de la consultation.

⁷ BNP Paribas, « The current frameworks are not sufficient on a stand alone basis, that's why an European framework should be designed by the European Commission. », explication des réponses données pour les questions 8 à 20 de la consultation.

⁸ Question n°1 de la consultation (lignes 19, 20 et 21 en annexe).

Les questions à réponses fermées demandent aux répondants de fournir une opinion sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (totalement d'accord).

BNP Paribas	5 (totally agree)
Société Générale	5 (totally agree)
BPCE	5 (totally agree)
FBF	5 (totally agree)

Tableau 2 - Sur la fiabilité des informations NFRD

Consultation	<i>"The limited reliability of non-financial information reported by companies pursuant to the NFRD is a significant problem."</i> (Question 1)
Crédit Agricole	5 (totally agree)
BNP Paribas	5 (totally agree)
Société Générale	5 (totally agree)
BPCE	5 (totally agree)
FBF	5 (totally agree)

Tableau 3 - Sur la suffisance des données

Consultation	<i>"Companies reporting pursuant to the NFRD do not disclose all relevant non-financial information needed by different user groups."</i> (Question 1)
Crédit Agricole	5 (totally agree)
BNP Paribas	5 (totally agree)
Société Générale	5 (totally agree)
BPCE	5 (totally agree)
FBF	5 (totally agree)

Changer la réglementation pour améliorer la comparabilité

Des obligations de reporting standardisées plébiscitées

Il est donc clair que la NFRD est insuffisante et, en l'état, n'arrive pas à fournir des données suffisantes pour comparer les entreprises qui y sont soumises, ce qui entraîne de nombreux problèmes. La Société Générale souligne ainsi le coût de l'absence d'harmonisation des critères de reporting extra-financier⁹

⁹ Société Générale, « With regard to cost, lack of standardisation of the non-financial information leads to have to respond to various stakeholders demands (investors, ESG rating agencies, etc), resulting in additional cost (in terms of personal days) to respond to those solicitations (sic) », explication des réponses données pour les questions 8 à 20 de la consultation.

Pour autant, les entreprises devraient-elles obligatoirement publier ces informations extra-financières ? C'est justement l'une des questions posées par la Commission européenne dans sa consultation. **À nouveau, les cinq acteurs financiers étudiés ici sont unanimes : l'obligation de ce standard commun réglerait en très grande partie les problèmes identifiés (Tableau 4)¹⁰.**

Mais les acteurs financiers vont plus loin et **demandent des standards de reporting extra-financiers spécifiques à certains secteurs, comme les énergies fossiles par exemple (Tableau 5).**

Tableau 4 - Sur l'obligation d'un reporting commun

Consultation	<i>"In your opinion, to what extent would a requirement on companies to apply a common standard for non-financial information resolve the problems identified?." (Question 8)</i>
Crédit Agricole	To a very great extent
BNP Paribas	To a very great extent
Société Générale	To a very great extent
BPCE	To a very great extent
FBF	To a very great extent

Tableau 5 - Sur la création de standards portant sur certains secteurs en particulier

Consultation	<i>"In your opinion, is it necessary that a standard applied by a company under the scope of the Non-Financial Reporting Directive should include sector-specific elements?" (Question 9)</i>
Crédit Agricole	Yes
BNP Paribas	Yes
Société Générale	Yes
BPCE	Yes
FBF	Yes

¹⁰ Les répondants avaient le choix entre 5 réponses : « Ne sait pas » ; « Pas du tout » ; « Dans une certaine mesure, mais pas beaucoup » ; « Dans une mesure raisonnable » ; « Dans une très grande mesure ».

Des standards de reporting made in Europe

Les acteurs financiers ont donc appelé à la mise en place de standards extra-financiers communs pour assurer la comparabilité des entreprises, mieux comprendre l'impact environnemental et les risques liés auxquelles elles sont exposées, et *in fine* pouvoir orienter les financements vers les acteurs les plus vertueux. La question se pose donc désormais de l'autorité chargée d'établir ces standards. Des institutions internationales travaillent sur ces questions, comme le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) aux États-Unis¹¹. Cet organisme de normalisation, réputé peu ambitieux sur les questions climatiques, peut-il être la solution ? Les acteurs financiers étudiés ici sont, à nouveau, unanimes et refusent de voir le SASB comme une option crédible pour l'établissement des nouvelles normes de reporting extra-financier en Europe (tableau 6).

En revanche, les acteurs financiers voient d'un bon œil l'implication de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), créée en décembre 2015, lors de la COP21 par le Conseil de stabilité financière du G20 (Tableau 7). L'unanimité se fait à nouveau sur la note maximale et autour de la question climatique, preuve de l'importance de ce sujet.

Les experts de la finance responsable ne sont pas en reste puisque les réponses des acteurs financiers analysés ici plébiscitent la plateforme pour la finance durable (*Platform on Sustainable Finance - PSF*) chargée d'apporter un conseil spécialisé à la Commission européenne et demandent à ce que celle-ci joue un rôle central dans l'établissement des critères extra-financiers.

Au-delà du rejet très clair des normes américaines et de la volonté d'une convergence avec les règles de durabilité de la TCFD, les acteurs financiers jugent que d'autres acteurs sont pertinents, comme les représentants de la société civile et les ONG, ou encore les universitaires. Ainsi, les réponses sont globalement en faveur d'une très grande implication (pour la FBF et BNP Paribas) ou d'une implication raisonnable pour les trois autres acteurs financiers (tableau 9). Les réponses sont exactement les mêmes s'agissant des universitaires et chercheurs académiques (tableau 10).

Enfin, la consultation propose aux répondants de proposer d'autres organisations qui pourraient participer à la création de ce standard de reporting commun. **Quatre des cinq acteurs financiers analysés ici proposent l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*)**, sauf le groupe BPCE qui propose des organisations « représentant l'industrie non financière européenne » (tableau 11). Rappelons que l'EFRAG a bien été chargé de l'élaboration des normes techniques dites ESRS par la Commission et a réalisé les travaux sur lesquels celle-ci s'est appuyée pour les standards finalement adoptés.

¹¹ Le SASB a été absorbé par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) en 2022.

Tableau 6 - Sur le rôle que doit jouer l'ISSB/SASB

Consultation *"If there were to be a common European non-financial reporting standard applied by companies under the scope of the NFRD, to what extent do you think it would be important that such a standard should incorporate the principles and content of the following existing standards and frameworks?: Sustainability Accounting Standards Board." (Question 11)*

Crédit Agricole	1 (not at all)
BNP Paribas	1 (not at all)
Société Générale	2 (to some extent but not much)
BPCE	1 (not at all)
FBF	1 (not at all)

Tableau 7 - Sur le rôle que doit jouer la TCFD

Consultation *"If there were to be a common European non-financial reporting standard applied by companies under the scope of the NFRD, to what extent do you think it would be important that such a standard should incorporate the principles and content of the following existing standards and frameworks?: Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)." (Question 11)*

Crédit Agricole	4 (to a very great extent)
BNP Paribas	4 (to a very great extent)
Société Générale	4 (to a very great extent)
BPCE	4 (to a very great extent)
FBF	4 (to a very great extent)

Tableau 8 - Sur le rôle que doit jouer la Platform on Sustainable Finance

Consultation *"To what extent should the following European public bodies or authorities be involved in the process of developing a European non-financial reporting standard?: Platform on Sustainable Finance" (Question 19)*

Crédit Agricole	4 (to a very great extent)
BNP Paribas	4 (to a very great extent)
Société Générale	4 (to a very great extent)
BPCE	4 (to a very great extent)
FBF	4 (to a very great extent)

Tableau 9 - Sur le rôle que doit jouer la société civile

Consultation *"In addition to the stakeholders referred to in the previous question, to what extent to do you consider that the following stakeholders should be involved in the process of developing a European non-financial reporting standard?: Civil society representatives/NGOs." (Question 18)*

Crédit Agricole	3 (to every reasonable extent)
BNP Paribas	4 (to a very great extent)
Société Générale	3 (to every reasonable extent)
BPCE	3 (to every reasonable extent)
FBF	4 (to a very great extent)

Tableau 10 - Sur le rôle que doit jouer le monde universitaire

Consultation *"In addition to the stakeholders referred to in the previous question, to what extent to do you consider that the following stakeholders should be involved in the process of developing a European non-financial reporting standard?: Academics" (Question 18)*

Crédit Agricole	3 (to every reasonable extent)
BNP Paribas	4 (to a very great extent)
Société Générale	3 (to every reasonable extent)
BPCE	3 (to every reasonable extent)
FBF	4 (to a very great extent)

Tableau 11 - Sur la participation d'autres organisations à la création du standard

Consultation *"Please specify which other European public body/ies or authority/ies you consider should be involved in the process of developing a European non-financial reporting standard and to what extent: Other European public body or authority #1: Name of other European public body or authority." (Question 19.2)*

Crédit Agricole	EFRAG
BNP Paribas	EFRAG
Société Générale	EFRAG
BPCE	Authorities/organisations representing the European non-financial industry
FBF	EFRAG

Changer la réglementation pour intégrer des champs nouveaux

Les banques demandent des plans de transition climatiques

Les quatre grandes banques françaises et la fédération bancaire française ont donc souhaité une actualisation de la directive CSRD, pour inclure de nouveaux éléments. La question n°3 de la consultation demande aux acteurs s'il faudrait ajouter des catégories de *reporting* pour que les entreprises puissent être davantage transparentes, et si oui, lesquelles ?

Les acteurs financiers demandent à l'unanimité plus d'informations sur le climat. Plus précisément :

- **Le Crédit Agricole demande des informations sur les « politiques et stratégies environnementales et sociales, leur politique de transition » mais également « comment elles mettent en place ces stratégies ».** Le Crédit Agricole demande clairement un plan de transition climatique, une dimension introduite aujourd'hui par la CSRD.
- **Le groupe BNP Paribas demande lui aussi des informations sur les politiques et stratégies de transition, ainsi que sur la mise en place des stratégies.**
- **La Société Générale et le groupe BPCE demandent quant à eux des plans de transitions alignés avec un scénario 2° C et/ou avec les objectifs européens.**

La FBF, enfin, demande davantage de visibilité sur la prise de décision par les bureaux exécutifs (quels enjeux ont été pris en compte, quel scénarios, quelle importance des critères ESG dans les décisions stratégiques, etc.).

Tableau 12 - Sur la demande de plans de transition

<p>Consultation</p>	<p><i>"Are there additional categories of non-financial information [...] that companies should disclose in order to enable users of their reports to understand the development, performance, position and impacts of the company?" (Question n°1)</i></p>
<p>Crédit Agricole</p>	<p>Companies' KPIs must be aligned with :</p> <ul style="list-style-type: none"> • The list of Taxonomy-compliant activities and products they produce. Companies could follow the reference to metrics in the taxonomy and indicate where they stand compared to the threshold. • The environmental characteristics of the respective activities and products (including process and product certifications, environmental product claims or declarations – EPD - and life cycle analysis declarations - LCA) or the products' environmental applications, and • Gradually, companies should be requested to report the associated revenues and expenses of eligible products or activities (as a percentage of the total) and the associated sustainable assets (as a percentage of the total)." <p>Scenario analysis following the TCFD recommendation would be very useful for large companies in sectors accounting for substantial carbon emissions. It would be useful to standardize the scenario analysis by e.g. recommending at least one 1,5 or 2 degree scenario and one business as usual scenario.</p>

Companies' transition policies and strategies: companies should disclose their environmental & social strategies, their transition policy and their governance as well as how they implement these strategies (action plans and KPIs).

Entities transition policies and strategies: more information on entities overall carbon transition strategies, their governance and on how they implement these strategies.

BNP Paribas

Alignment with 2°C scenario: more forward looking information in terms of companies' strategy with quantitative objectives. What really matters for stakeholders is not so much the current compliance with the taxonomy but **the strategy of the company to adapt to 2 degrees scenario. EU banks are fully committed to accelerate the transition**, as shown in the recent signature of the Principles for Responsible Banking, and of the Collective Commitment to Climate Action (CCCA) initiative, under UNEP-FI umbrella, endorsed on 18 September 2019 by 32 Signatory Banks of the Principles for Responsible Banking. **These banks have committed to align their portfolios to reflect and finance the low-carbon, climate-resilient economy required to limit global warming to well-below 2, striving for 1.5 degrees Celsius.**

Société Générale

Transition strategies and alignment with 2°C scenario and European Green Deal targets (and potential other European Union Commitments):

Société Générale, with other EU banks already have made strong commitments to speed up the redirection of capital flows, by agreeing to the Principles for Responsible Banking and by progressively realigning their portfolio with the Paris agreement.

The management of bank portfolio alignment with Paris agreement will require to have:

- information on entities' overall carbon transition strategies, their governance and on how they implement these strategies would be helpful for banks to manage their portfolio alignment with
- Forward looking information in terms of companies's strategy with quantitative objectives.

For now, a lot of information on the governance are available (i.e. on large corporate) , but it should be more standardized in order to be usable.

BPCE

On scenario and targets: an additional information that would need to be included in a European standard is the alignment of the company on a 2-degree pathway. However, we highlight the need for a common methodology to be determined at the EU-level or international level before such a provision is required, in order to avoid greenwashing and allow for comparability on the market.

FBF

There is a need to have information with regard to how the top management considers the ESG issues. It's essential to have information on how often sustainability issues are discussed at the board level, what kind of sustainability issues have been discussed, and if some targets have been set, monitored (achievement status etc.) and if scenarios and their impacts have been considered when setting these targets.

La question de la double matérialité

La consultation lancée par la Commission européenne a également permis aux acteurs de s'exprimer sur la notion de la « double matérialité », c'est-à-dire le fait, pour un acteur économique ou financier, de prendre en compte à la fois les impacts des éléments extérieurs sur les performances de l'entreprise, et également les impacts de l'entreprise sur son environnement (e.g. l'impact sur les écosystèmes, le climat, les populations habitant près des projets mis en place, etc.). Les acteurs du secteur bancaire étudiés ici ont tous demandé davantage d'informations sur les processus d'évaluation de la double matérialité mis en place par les entreprises, rappelant que cette notion de double matérialité est essentielle pour analyser correctement les performances extra-financières des entreprises¹². L'ensemble des acteurs financiers étudiés ici demandent ainsi une publication obligatoire du processus d'évaluation de matérialité mis en place par les acteurs concernés par la directive (Tableau 13 et Tableau 14 pour les explications).

Tableau 13 - Sur la publication obligatoire du processus d'évaluation de matérialité

Consultation	<i>"Should companies reporting under the NFRD be required to disclose their materiality assessment process?" (Question 24)</i>
Crédit Agricole	Yes
BNP Paribas	Yes
Société Générale	Yes
BPCE	Yes
FBF	Yes

Tableau 14 - Développement des réponses sur la double matérialité

Consultation	<i>"Please provide any comments or explanations to justify your answers to questions 21 to 24."</i>
Crédit Agricole	Disclosing the materiality assessment process is necessary to assess the work of the company and compare different companies. Such transparency is the condition to keeping the materiality assessment a company-specific process, based on its business, activities and location.
BNP Paribas	For environmental and social materiality, another definition should be used, taking into account the broader range of information users (stakeholders) and a longer time horizon. One possibility would be to use a predetermined list of material topics to be disclosed depending on the sector. For example, disclosures related to air quality may be material to the extractive industry but not the high technology industry. Such matrix could be

¹² BPCE, « double materiality principle that is essential to have a correct ESG analysis of companies », réponse à la question 23.

	designed by the EU itself. This would permit to have a consistent level of information for similar industries/actors, and improve comparability.
Société Générale	The double materiality principle should not be used to avoid the disclosure of some indicators as per the “comply or explain” procedure.
BPCE	The Groupe BPCE has explained in its NFR the materiality assessment process. From our experience, we found out that this exercise gives the opportunity to start a conversation internally among the different business lines, which is positive.
FBF	However, the double materiality principle should not be used to avoid the disclosure of some indicators as per the “comply or explain” procedure.

Quelle application de la directive ?

La révision de la Non Financial Reporting Directive (NFRD) a mené à une remise en question du périmètre de la directive. Une partie de la consultation porte donc sur la question des acteurs concernés par cette directive. Ces questions permettent d'obtenir les opinions exprimées par les entités économiques ou financières sur la question de l'extraterritorialité des normes ou encore sur la prise en compte des TPE/PME.

Un soutien à l'extraterritorialité des réglementations

Concernant l'extraterritorialité de la CSRD – c'est-à-dire son application à des entreprises non européennes mais qui ont des parts de marché significatives sur le sol européen – il est important de revenir à une des grandes motivations du texte : fournir des informations extra-financières aux investisseurs afin d'orienter les investissements vers les efforts de transition. La CSRD doit donc bénéficier, financièrement, aux acteurs économiques qui font leur reporting extra-financier. Elle doit devenir un atout pour les entreprises européennes et celles qui opèrent en Europe.

La consultation a permis de trancher cette question de l'extraterritorialité des normes et de montrer que c'est bien à l'ensemble des acteurs qui ont des opérations sur le continent que la directive relative au *reporting* extra-financier doit s'appliquer, et pas uniquement aux entreprises domiciliées dans l'un des pays de l'Union européenne. **L'ensemble des acteurs financiers étudiés ici sont complètement d'accord avec la nécessité d'inclure les entreprises non-européennes mais opérant sur le marché européen (Tableau 15).** Les acteurs financiers rappellent en effet la notion centrale de comparabilité qui permet de poser une base commune et qui serait incomplète sans les acteurs étrangers qui ont des opérations non négligeables sur le sol européen. Par ailleurs, la Fédération bancaire française précise que la directive sur le reporting extra-financier devra s'appliquer à l'intégralité des opérations des entités non-européennes et non être restreinte aux activités réalisées sur le sol européen.

Tableau 15 - Sur l'extraterritorialité de la CSRD

Consultation	<i>"If the scope of the NFRD were to be broadened to non-PIEs [non public Interest Entities], to what extent would you agree with the following approaches?: Expand the scope to include large companies established in the EU but listed outside the EU." (Question 41)</i>
Crédit Agricole	5 (totally agree)
BNP Paribas	5 (totally agree)
Société Générale	5 (totally agree)
BPCE	5 (totally agree)
FBF	5 (totally agree)

Tableau 16 - Développement des réponses sur l'extraterritorialité de la CSRD

Consultation	<i>"If the scope of the NFRD were to be broadened to non-PIEs [non public Interest Entities], to what extent would you agree with the following approaches?: Expand the scope to include large companies established in the EU but listed outside the EU."</i>
Crédit Agricole	[...] Similarly, extending the scope to cover non-EU companies and EU companies listed outside the EU would help broadening the application of sustainable finance tools and level the playing field for companies based in the EU. [...]
BNP Paribas	N/A
Société Générale	
BPCE	The scope of the NFRD should be extended to all companies having an activity with EU customers: the rationale behind that is that non-financial data is currently lacking while stakeholders, and financial institutions in particular, are increasingly under pressure of more disclosure/reporting requirement (may it be at the entity-level or at product-level). [...]
FBF	[...] extending the scope to cover non-EU companies and EU companies listed outside the EU would help broadening the application of sustainable finance tools and guarantee level playing field. Disclosures should respond to the entire company not only their EU operations

Une application aux TPE/PME sous conditions

Dès 2020, une attention particulière a été portée à la charge potentielle qui pourrait tomber sur les épaules de la catégorie des très petites, petites et moyennes entreprises. La prise en compte des TPE/PME dans le texte final de la CSRD – via des standards simplifiés et une obligation uniquement pour les PME cotées – peut en partie s'expliquer par les réponses reçues à l'occasion de la consultation. **Les acteurs financiers analysés ici se sont positionnés en faveur d'un**

standard simplifié pour ces catégories d'acteurs économiques. Il est en revanche très clair pour eux que ce standard simplifié ne doit pas être uniquement volontaire mais bien obligatoire (Tableau 17).

Les réponses des acteurs financiers analysées ici souhaitent donc des standards simplifiés qui permettraient de limiter la charge administrative, et proposent certaines pistes d'amélioration. **D'autres rappellent d'ailleurs que ces standards de reporting seront bénéfiques pour leurs clients**, comme l'explique le Crédit Agricole : « Nos clients TPE/PME comprennent qu'ils vont devoir fournir des informations sur leurs engagements environnementaux [...] et qu' il y a là une opportunité commerciale à saisir »¹³.

Enfin, la consultation pose la question du seuil à partir duquel une entreprise devrait publier son reporting extra-financier et propose de l'élargir pour passer des entreprises de 500 salariés minimum dans la NFRD aux entreprises de 250 salariés minimum. **Les acteurs analysés ici sont parfaitement d'accord avec cette proposition (abstention du groupe BNP Paribas sur cette question, voir tableau 19). Selon eux, abaisser les seuils à 250 salariés faciliterait l'accès à des financements en faveur de la transition écologique à de nouveaux acteurs qui organiseront leur reporting selon des standards communs CSRD simplifiés**¹⁴.

Le seuil finalement adopté dans le texte de la CSRD est d'au moins 250 salariés, mais est strictement conditionné. Ainsi, seules sont concernées par la CSRD les entités de plus de 250 salariés qui réunissent au moins 25 millions d'euros de bilan et/ou 50 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. De plus, la mise en œuvre de la directive était progressive, selon plusieurs paliers de taille. Cette position permet d'exclure les TPE/PME du champ de la directive (à l'exception des PME cotées), leur laissant la possibilité d'utiliser un dispositif volontaire de reporting simplifié.

Tableau 17 - Sur le caractère obligatoire pour les TPE/PME

Consultation	<i>"If the EU were to develop a simplified standard for SMEs, do you think that the use of such a simplified standard by SMEs should be mandatory or voluntary?" (Question 16)</i>
Crédit Agricole	Mandatory
BNP Paribas	Mandatory
Société Générale	Mandatory
BPCE	Mandatory
FBF	Mandatory

¹³ Crédit Agricole, « Our SME clients understand that they will need to provide information on their environmental commitments to banks and investors (and other business partners) and there is a business opportunity to do so », justification aux réponses 8 à 20 de la consultation. Voir le tableau 17 pour plus d'informations.

¹⁴ Pour plus d'informations sur les idées reçues relatives aux TPE/PME, voir : Reclaim Finance, [Exigences réglementaires de l'UE : mettre fin aux idées reçues](#), 20 janvier 2025

Tableau 18 - Développement des réponses sur les TPE/PME

Consultation	<i>"Please provide any comments or explanations to justify your answers to questions 8 to 20:"</i>
Crédit Agricole	We support the development of a simplified minimum reporting framework for SMEs, giving due considerations to proportionality and materiality. Our SME clients understand that they will need to provide information on their environmental commitments to banks and investors (and other business partners) and there is a business opportunity to do so. It is more an issue of how to organize that reporting. We think that a simplified and compulsory reporting would help SMEs structure their reporting. We note finally that in France an increasing number of SMEs request the ECOVADIS CSR rating. That might be interesting for the Commission to look at.
BNP Paribas	All our answers refer to SMEs that may be included in the scope of NFRD. If the revised scope of NFRD include SMEs with the characteristics above the thresholds as defined by the Accounting Directive (cf Chapter 7), the principle of proportionality should apply to them, to a reasonable extent and through a mandatory simplified standard.
Société Générale	Regarding SMEs topic, this is a complex question as sustainable finance framework will incentivise financial sector in some extent to finance/invest into entities which publish/provide data on transition. Therefore, SME will be likely asked to provide information from various banking or financial stakeholders. In this respect, a mandatory set of standardised and limited data could help in some extent to afford the reporting cost. [...]
BPCE	
FBF	All our answers refer to SMEs that are currently/may be in case of extension of the scope included under the scope of NFRD. The principle of proportionality should apply to limit the burden on SMEs to a reasonable extent. It should be limited to the most material issues and adverse impacts (e.g. human rights and climate change). It would be relevant to have a mandatory simplified standard for SME which enter the scope of NFRD. If the scope of the NFRD were to be extended to smaller undertakings, we think that an incentive and support program should be implemented to help SMEs cope with those requirements and thus help them embark on the transition.

Tableau 19 - Sur l'abaissement des seuils à 250 salariés

Consultation	<i>"If the scope of the NFRD were to be broadened to other categories of PIEs, to what extent would you agree with the following approaches?: Expand scope to include all large public interest entities (aligning the size criteria with the definition of large undertakings set out in the Accounting Directive: 250 instead of 500 employee threshold)." (Question 40)</i>
Crédit Agricole	5 (totally agree)
BNP Paribas	

Société Générale	5 (totally agree)
BPCE	5 (totally agree)
FBF	5 (totally agree)

Tableau 20 - Développements sur la question des seuils

Consultation	<i>"Please provide any comments or explanations to justify your answers to questions 40 to 43:"</i>
Crédit Agricole	[...] Broadening the scope of the NFRD to other categories of PIEs would be very relevant to enhance access to information and broaden the investment universe, thus improving their access to capital. For listed companies, it would also align the NFRD with the scope of the taxonomy, which applies to all financial investments in the capital markets. Information on climate risk from all PIEs is needed for TCFD reporting as integrated into the EU Non-financial reporting guidelines, and for the future EU reporting standard. An alignment with the Accounting Directive would be useful in the perspective of rationalization of reporting. [...]
BNP Paribas	N/A
Société Générale	
BPCE	[...] It is hence important that the regulatory scope of non-financial reporting is as extended as possible, while proportionality needs to be included for smaller companies in order to avoid unnecessary burden (a lightened reporting for SMEs for example should be determined). However, we think that the conditions for financial and non-financial corporates should be the same and that no distinction should be made. [...]
FBF	Broadening the scope of the NFRD to other categories of PIEs would be very relevant to enhance access to information and broaden the investment universe, thus improving their access to capital. For listed companies, it would also align the NFRD with the scope of the taxonomy, which applies to all financial investments in the capital markets. Information on climate risk from PIEs regardless of their size is essential for TCFD reporting as integrated into the EU Non-financial reporting guidelines and for the future EU reporting standard. An alignment with the Accounting Directive would be useful in the perspective of rationalization of reporting.

Contact

Olivier Guérin, chargé de plaidoyer, olivier@reclaimfinance.org, +33677491651